

Évaluation de la Recherche : position de la Société Française de Physique

Cet éditorial revêt une forme assez particulière. En effet, un des rôles de la Société Française de Physique (SFP) est de prendre position vis-à-vis des autorités sur les grands problèmes concernant la gestion de la science. C'est le cas, en particulier, du mode d'évaluation de nos laboratoires qui est périodiquement remis en cause. Nous publions donc ici un texte élaboré par notre vice-président Alain Fontaine, en écho à la lettre de mission HCERES. Ce texte, soumis au Bureau, a été voté à l'unanimité le 20 septembre 2013 par le Conseil d'administration.

Michel Lannoo

Président de la Société Française de Physique (SFP)

Le Conseil d'administration de la Société Française de Physique (SFP), réuni en session ordinaire le 20 septembre 2013, souhaite s'exprimer sur les conditions d'évaluation des établissements, organismes et laboratoires, et contribuer à la démarche initiée par la ministre Geneviève Fioraso, le 26 août 2013 :

« qui a confié, une "mission de réflexion et de proposition" sur l'évaluation scientifique et l'organisation du futur HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement) à Frédéric Dardel, président de l'université Paris-Descartes, et Denise Pumain, géographe, professeure à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I) ».

La SFP rappelle, en premier lieu, l'attachement de la communauté scientifique à une évaluation régulière des laboratoires, qui les situe par rapport à la concurrence internationale. L'évaluation des activités scientifiques développées aux frontières des connaissances au niveau mondial, ne peut être pertinente que si elle résulte d'expertises pratiquées par des scientifiques de valeur reconnue, réunis dans un comité international qui permette le croisement et la confrontation de leurs avis.

La SFP est convaincue que :

- 1- Les ressources essentielles des laboratoires et des établissements d'enseignement sont les ressources humaines. Prendre le rapport de la Cour des comptes comme modèle de rapport d'évaluation s'oppose à cette évidence.
- 2- Le bilan de l'activité d'un laboratoire et sa prospective ne s'apprécient pas seulement avec des données chiffrées brutes. La synergie, la réactivité, l'implantation internationale ne peuvent s'appréhender au travers des seuls documents écrits. La visite sur le site du collègue d'experts s'entretenant avec les acteurs, est indispensable. Elle permet un réel décryptage des documents fournis et, au-delà, d'aborder les aspects qui en seraient absents.
- 3- La collégialité de l'évaluation est une garantie de la qualité du travail, grâce à un échange dense et sincère entre « experts » qui ne prétendent pas au savoir absolu, même dans les domaines qui leur sont proches. La qualité des résultats de la recherche, par nature évolutifs, est difficile à cerner et ne peut être validée que par un collègue, avec une pratique critique partagée.
- 4- L'activité de recherche, de façon inhérente à sa nature, se réalise avec un grand nombre d'interconnexions. L'évaluation d'un laboratoire doit nécessairement être multiéchelle (laboratoire, départements, équipes de recherche, équipes technologiques, insertion dans des réseaux nationaux et internationaux) et prendre en compte la dynamique de l'ensemble.

La SFP est légitime en affirmant à l'intention de la « mission de réflexion et de proposition » sur l'évaluation scientifique et l'organisation du futur HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement) :

- que l'activité scientifique n'est pas assimilable à une activité comptable ;
- que l'évaluation d'activités développées aux frontières de la connaissance dans un contexte international, ne peut se faire que de façon collégiale et non par un « expert » isolé, à l'abri d'avis contradictoires ;
- que l'évaluation sur le site de la dynamique multiéchelle est essentielle.

Ce texte a été envoyé à la Mission HCERES, à l'AERES, aux sociétés savantes, à l'Académie des sciences et aux grandes institutions de recherche.